

Evaluation d'expertise

La présente évaluation est fondée sur l'examen du mandat et de l'expertise (sans le dossier) par un médecin spécialiste.

Expertise (nom/prénom de l'assuré) – (N° d'accident)

21	Date de passation de l'ordre	JJ-MM-AA	
22	Date de réception	JJ-MM-AA	
23	Avec examen du patient?	Oui / Non	
24	Prix payé pour l'expertise, (examens supplémentaires excl.)	Francs suisses	
25	Structure de l'expertise Bonne structure d'une expertise: Destinataire / Objet / Introduction / Anamnèse selon les pièces communiquées / Déclarations de la personne assurée / Constatations / Diagnostics / Appréciation / Réponse aux questions posées / Signature.	A: Tous les contenus mentionnés sont présents B: Il manque certains contenus, ou les contenus n'ont pas d'ordre logique C: L'expertise n'a pas de structure formelle ou une structure complètement différente	
26	Valeur probante Critères déterminants pour la valeur probante d'une expertise: approfondissant les points discutables / reposant sur tous les examens / tenant compte des troubles signalés / connaissance des pièces communiquées (anamnèse) / exposé du contexte médical et appréciation de la situation médicale convaincants / menant à des conclusions fondées	A: Valeur probante particulièrement élevée B: Valeur probante remplie C: Valeur probante discutable	
27	Utilisation de notions et de bases du droit et de la médecine des assurances Utilisation appropriée de notions et de bases du droit et de la médecine des assurances, p. ex. causalité naturelle, degré de vraisemblance, degré de preuve, status quo ante, status quo sine, incapacité de travail, exigibilité, invalidité médico-théorique, atteinte à l'intégrité.	A: Toutes les notions et bases ont été utilisées à bon escient B: Les notions et bases n'ont pas toutes été utilisées à bon escient C: Les notions et bases nécessaires n'ont pas été utilisées ou ne l'ont pas été correctement	
28	Contenu technique Questions de contrôle du contenu technique: les médecins de la Suva ont-ils retiré un intérêt technique de cette expertise? Serait-il utile d'ajouter cette expertise au recueil de la Suva VM?	A: Excellente qualité technique B: Qualité technique moyenne C: Qualité technique décevante	
29	Estimation du degré de difficulté ou du temps passé Type A: Etude de dossier prenant peu de temps, 60 minutes Type B: Expertise de difficulté moyenne, recherche simple, 180 minutes Type C: Expertise de difficulté élevée, recherches difficiles, 240 minutes Type D: Expertise d'un niveau de difficulté supérieur à la moyenne, dossier complexe, recherches très difficiles, 420 minutes Type E: Expertise extraordinairement difficile, recherches inhabituellement volumineuses, réflexions très complexes, temps non déterminé	Catégorie TARMED A – B – C – D – E	

Remarques

Transmis le xxxx / leu

Suva
Bureau central des expertises de la Suva
Patrik Leu, Chef de team
Médecine des assurances
Fluhmattstrasse 1
6002 Luzern
Tel: 041 419 5441
mailto: gutachten-clearing@suva.ch